

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Délibération n°2026.04.103

Renouvellement et recomposition du conseil de développement pour la période 2026-2032

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 avril 2026

Secrétaire de Séance: Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **70**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Mathilde MINAUD, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Fadila BOUTAYEB à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Frédéric CROS à Gérard DESAPHY, Magali SAINT HILAIRE à Laurent DUGUE, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Jean-Claude COURARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026
Publication : 05/05/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.04.103**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

RENOUVELLEMENT ET RECOMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT POUR LA PERIODE 2026-2032

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : [10801 -1) PARTICIPATION RESPONSABLE ET CITOYENNE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 16 : *Institutions exemplaires, Décisions inclusives, Evaluation des politiques publiques*
ODD 17 : *Co-construction et évaluation des politiques publiques avec les habitants et les acteurs du territoire, Renforcement des capacités d'initiatives des acteurs et des citoyens, Dialogue territorial*

Conformément à l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Conseil de développement (CoDev) est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Le Conseil de développement de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême existe depuis 2002 et est lié dans son renouvellement aux changements de gouvernance politique.

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise les missions obligatoires du Conseil de développement :

« Le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet ainsi que la composition et l'évaluation des politiques locales de promotion de développement durable du périmètre de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI). Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre ».

Le Conseil de développement de GrandAngoulême apporte un regard citoyen, une expertise d'usage complémentaire aux autres regards d'experts notamment politique et technique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026
Publication 205/05/2026

Missions et réalisations :

En remettant aux élus communautaires et au territoire des avis et propositions, le Conseil de développement contribue ainsi à l'évolution des politiques publiques communautaires.

12 travaux ont été réalisés entre 2020 et 2026 sur saisine de GrandAngoulême :

- 2021 • GrandAngoulême **vers 2030**
- 2021 • **Schéma cyclable**, il est temps de changer de braquet
- 2023 • **Cartéclima** : 2 avis rendus
- 2023 • Il faut que ça bouge maintenant ! **Une mobilité pour tous**, ambitieuse, équitable et écologique
- 2025 • Citoyen·nes et territoire en dialogue **Avis sur la participation citoyenne**
- 2026 • **Suivi citoyen** (Droit de suite)
- 2026 • **Le fleuve Charente** comme élément de cohésion territoriale

ou auto-saisines initiées par le Conseil de développement :

- 2023 • **Zéro déchet**, c'est quand maintenant ?
- 2023 • De la **récolte** à la popote
- 2024 • **Après crises**
- 2025 • **L'eau** et ses usages.

Au-delà de cette mission de « contributeur » aux politiques publiques communautaires, le Conseil de développement a largement développé la volonté d'aller vers les habitants et les acteurs pour porter leur parole et animer le territoire, par exemple via des rencontres citoyennes territoriales organisées en 2022 à Vindelle et en 2025 à La Couronne.

Depuis juillet 2025, des visas « Conseil de développement » sont apposés sur les délibérations du conseil communautaire de GrandAngoulême ayant un lien avec des travaux du CoDev.

A l'instar de l'association tout au long du processus des membres du CoDev dans les comités de pilotage Cartéclima!, ce mandat a permis de renforcer la coopération entre l'agglomération et le CoDev. Un groupe de travail a produit une lettre d'intention pour le prochain CoDev et l'exécutif communautaire pour continuer ce travail.

Composition :

Le Conseil de développement est composé de 130 membres permanents. Les membres – personnes physiques ou personnes morales - doivent être majeurs, habiter sur le territoire de GrandAngoulême ou concourir à la vie du territoire. Ils intègrent un des 3 collèges :

- Un collège des habitant.e.s, quel que soit leur lieu de résidence
- Un collège des représentant.e.s des 38 communes nommés par chaque commune
- Un collège des acteur.trices (structures représentent les milieux économiques, sociaux, environnementaux)

Le Conseil de développement souhaite être exemplaire en visant la parité dans sa composition et dans sa gouvernance, équilibré du point de vue générationnel, social et géographique.

Aucune représentativité n'étant parfaite, le Conseil de développement ira vers ceux qui ne sont pas représentés dans sa composition avant de rendre ses avis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026
Publication 305/05/2026

Les élu.e.s du territoire de l'Agglomération ne peuvent pas être membres du Conseil de développement.

Les membres du Conseil de développement sont désignés pour une période de 3 ans renouvelable. Ils ne perçoivent aucune indemnité et ne sont soumis à aucune cotisation.

Modalités d'organisation :

De façon transitoire, une instance d'animation et de renouvellement composée de membres du précédent CoDev (mandat 2020-2026) accompagne la mise en place du nouveau Conseil de développement jusqu'à l'élection de sa nouvelle gouvernance fin 2026.

Le protocole de coopération entre GrandAngoulême et son Conseil de développement sera actualisé en lien avec le pacte de gouvernance de GrandAngoulême courant 2026. Ce protocole définit notamment les modalités de travail entre le Conseil de développement et le Grand Angoulême, le suivi citoyen (ou droit de suite) des travaux du Conseil de développement et les moyens mis à disposition.

Je vous propose :

D'APPROUVER le renouvellement du Conseil de développement pour 2026 – 2032 et sa composition telle que présentée ci-dessus.

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026
Publication 405/05/2026